camarades vinrent m'avertir qu'il souffrait et qu'il n'en voulait rien dire pour ne pas interrompre ses études.

Ainsi de fait, à l'Ecole, il n'était aussi l'Ecole. Quand vint la rentrée d'octobre il se désolait de ne pouvoir reprendre sa place parmi ses camarades. Mais il ne croyait qu'à un retard... Et la mort, pressée, l'enlève avant la fin de ses études, au matin de sa vie, dans sa vingt-et-unième année !

Et les espérances qu'il donnait à ses maîtres et à sa famille sont détruites !

Mais son souvenir restera dans le cœur de ses maîtres et de ses camarades de l'Ecole normale.

Au nom de cette Ecole, où il a passé deux années si bien remplies, où il n'encourut aucun reproche et où il ne compta que des amis, je lui dis à jamais adieu !

Que nos regrets, s'il ne peut, adoucissent la douleur de sa famille inconsolable !

UN ROUBAISIEN NOYÉ A HOUPLINES. — Dimanche matin, vers onze heures, un dragueur a retiré de la Lys, entre le pont et l'écluse d'Houplines, en face de la cour des Dix-Commandements, un cadavre ayant séjourné une quinzaine de jours dans l'eau.

A l'enveloppe détrempée trouvée dans une poche du noyé, il était établi que l'on se trouvait en présence du sieur Théophile Fabaut, domicilié à Roubaix. Le corps a été transporté dans une salle de l'hospice après les formalités d'usage.

C'est probablement en longeant la rivière, du côté du lieu-dit le bâge de la Petite-Flandre, où il était allé chercher du tabac, que cet homme, trompé par l'obscurité, sera tombé à l'eau.

DEUX ACCIDENTS DE VOITURE. — Lundi soir, vers cinq heures et demie, un ouvrier peintre, Gustave Delma, âgé de 52 ans, demeurant rue de la Gaîmiette, cour Schlieux, passant Grande-Place, eut tout à coup la fâcheuse idée de se mettre en face d'un attelage en levant les bras au ciel. Les chevaux, prenant peur, tirent un écart et l'une des roues passa sur la jambe gauche de l'imprudent.

Gustave Delma, qui était privé de boisson, fut transporté à la pharmacie Coulez, où il reçut les premiers soins, après quoi il fut reconduit chez lui en voiture. L'ouvrier peintre en sera heureusement quitte pour quelques contusions sans gravité.

— Le domestique de M. François Roussel descendait en voiture la rue Neuve. Arrivé à midi moins le quart, au moment où il s'y attendait le moins, son cheval s'engagea sur un des trottoirs et renversa M. Nogaret, appartenant à l'Ecole nationale des Arts industriels, une des roues du véhicule passa même sur le corps de ce dernier, lui faisant des contusions multiples. La victime de cet accident, après avoir été pansée à la pharmacie Couvreur, a été ensuite ramenée à son domicile, boulevard de Paris, où M. le docteur Marinus l'a examinée.

VOL D'UNE PETITE VOITURE. — Dans la soirée de lundi un petite voiture à bras stationnant devant le magasin de la Compagnie Singer, Grande-Rue, a été enlevée par des individus restés inconnus. Plainte a été déposée à M. Grima, commissaire de police du 5e arrondissement.

UN VOL, RUE PELLART. — Dimanche, après-midi, à quatre heures et demie, Mme veuve J.-B. Wauquier, marchande de chaussures, rue Pellart, 19, trouvait dans une arrière-cuisine un individu en ouvrir la porte du magasin et en voler deux paires de caoutchoucs attachées à une ficelle derrière la porte. Plainte a été déposée à la police.

ROUBAIX LA NUIT. — Plusieurs ivrognes rôdaient, cette nuit, vers sept heures et demie, au moment où il passait boulevard Gambetta, un nommé Louis Barton, âgé de 31 ans, demeurant rue de Mouveaux, cour Sion. Ils l'ont terrassé et volé une pièce de monnaie avec les 25 francs qu'elle contenait. M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a été avisé.

UNE CHUTE DANS UN ESCALIER. — Une ménagère demeurant rue Magenta, 3, Victorine Bourgeois, a été prise de vertiges et est tombée, vendredi soir, dans l'escalier de son habitation. Dans sa chute, elle s'est fait des nombreuses contusions. M. le docteur Bergeret, appelé à lui donner des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

LA FRAUDE. — Dimanche soir, un gamin donnait un de ses jouets plusieurs à M. Julien Bogaert, marchand de poissons de cette ville, installé sur la Grande-Place. Comme il n'est pas venu les rechercher, le dépositaire les a remis à la police. Les paquets contenaient de la glycérine d'origine étrangère, ils portaient la marque : « Le vrai de Pérou, marque déposée Ehrlich et Lyon ».

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de M. Louis Olivier, rue des Boudins, Louis Vangeel, âgé de 20 ans, demeurant rue Baudin, à Croix, a été blessé au pied droit par de la fonte en fusion.

Le blessé fut conduit à son domicile vingt jours de repos.

Le même jour, à la filature de Mme veuve Gaydon-Lagrange, M. Eugène Bailleul, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Mairie, à Croix, a été blessé au pied gauche par un rouleau. Le docteur Lagache l'a conduit chez lui, vingt jours de repos.

Un autre ouvrier, Pierre Vandenbroucken, âgé de 25 ans, demeurant rue de Roubaix, à Wasquehal, occupé dans la peignage de M. Henri Vandenbroucken, a été blessé à la main droite par un volant. Dix jours de repos ont été prescrits par M. le docteur Dubreuil.

Au peignage de MM. A. et H. Motte et Cie, rue des Canaris, Théophile Vanquickenborne, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Bourgogne, a été blessé à la jambe droite par un [illegible]. Le docteur Dubreuil lui a prescrit vingt jours de repos.

Un autre ouvrier, Adolphe Desmulliez, âgé de [illegible] ans, a été blessé à la main droite par un [illegible]. Le docteur Dubreuil lui a prescrit vingt jours de repos.

Au tissage de la Compagnie générale, rue de Lannoy, appartenant à MM. Amédée Prouvost frères, Louis Bossut a reçu des blessures à la main droite par un [illegible]. Le docteur Dubreuil lui a prescrit vingt jours de repos.

Un autre ouvrier, Edmond de Bruyne, demeurant rue Kléber, a été blessé à la jambe droite par un [illegible]. Le docteur Dubreuil lui a prescrit vingt jours de repos.

Au tissage de la Compagnie générale, rue de Lannoy, appartenant à MM. A. et H. Prouvost, Emile Dubreuil, âgé de 16 ans, demeurant rue de la Lainière, a été blessé à la main